



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 3 février 2014

Communiqué de presse

Prime aux petits ruminants 2014 (PPR)

La Direction de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DAAF) – Service Entreprises et Filières, rappelle aux éleveurs d'ovins-caprins que la période de dépôt des demandes de Prime aux Petits Ruminants 2014 (PPR) s'étendait du **1^{er} au 31 janvier 2014**.

Les dépôts tardifs peuvent être effectués jusqu'au 25 février 2014 avec une pénalité de 1% par jour de retard.

Deux modes de dépôt sont possibles :

- pour les demandeurs ayant un numéro de package en télédéclarant sur le site internet www.telepac.agriculture.gouv.fr - Pour se connecter utiliser le code **telepac 2013** (création d'un nouveau compte en cas de perte du mot de passe)
- les nouveaux demandeurs doivent se rapprocher de la DAAF (bureau 221) muni des pièces suivantes :
 - copie carte nationale d'identité recto-verso
 - relevé d'identité bancaire au nom du demandeur
 - n° de SIRET
 - n° de détenteur (n° de cheptel)
 - recensement annuel ovins-caprins 2013

Contact DAAF : Jocelyne OPTALY - **0596 71 21 01**

Contact presse

Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42 / audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr

1/1